



Dératisation : Produits **PROFESSIONNELS** 50 ppm

Pour les professionnels détenteurs du Certiphyto ou Certibiocide - Tarifs départ Arras ou Desvres

	TARIFS ADHERENTS GDS	TARIFS NON-ADHERENTS
RATICIDE		
SAPHIR PASTA seau 5 kg <i>Pâte au brodifacoum (LODI) 10 sachet 10 g</i>	30 € HT	33 € HT
BROFAR sac 10 kg <i>Blé entier à la bromadiolone (SOFAR)</i>	22 € HT	25 € HT
BROMAFAR sac 8 kg <i>Mais concassé à la bromadiolone (SOFAR)</i>	21 € HT	24 € HT
RAKIL BLOC (50gr emballés) seau 5kg <i>Bromadiolone (SOFAR)</i>	35 € HT	38 € HT
RATICIDE/SOURICIDE		
SANITOX sac 10 kg <i>Avoine décortiquée au difénacoum (SOFAR)</i>	28 € HT	31 € HT
RUBIS PASTA seau 5 kg <i>Pâte au difénacoum (LODI) 10 sachet 10 g</i>	30 € HT	33 € HT
RATUNION 2000 sac 10 kg <i>Avoine décortiquée à la bromadiolone (SOFAR)</i>	25 € HT	28 € HT
SANIFAR sac 10 kg NOUVEAU <i>Avoine décortiquée au Brodifacoum</i>	41 € HT	46 € HT
POSTE d'appatage sécurisé ONE RAT BOX (carton de 10 unités)	45 € HT	50 € HT



Une gamme « **Mairies et Collectivités** » 25ppm est également disponible

TARIFS HT NON LIVRES : valables jusqu'au 31.12.18

Tarifs **Enlèvement au GDS** - Cité de l'Agriculture à Saint-Laurent-Blangy ou possibilité à la maison de l'Agriculture à Desvres sur demande. [Livraison également par messagerie sur Hauts-de-France](#)

CONTACT : M^{me} Francette Vandewèghe - tél : 03-21-60-48-94/ Fax : 03.21.60.48.97
ou mail : francette.vandeweghe.gds62@reseauugds.com



Tarifs négociés pour les adhérents GDS directement chez ACI, fabricant français

1 PARTENAIRE REFERENCE A DISPOSITION DES ADHERENTS des GDS Hauts-de-France

↳ **Remise de 10 à 30 % HT** sur l'ensemble des produits **sélectionnés**

Présentation des produits sur www.laboratoires-aci.com

DESINFECTANTS

- ⇒ Désogerme Agrichoc 0,8%
- ⇒ Désogerme Microchoc 0.8% sans formol
- ⇒ Désogerme Viruchoc 1% sans formol

INSECTICIDES

- ⇒ Paramouche
- ⇒ Parasect E5
- ⇒ Larvichoc

NETTOYAGE

- ⇒ Destruction des odeurs
- ⇒ Liquéfaction des lisiers

TRAITEMENT DE L'EAU

- ⇒ Désogerme Sanhydro 20ppm

Franco de port à partir de 500 € HT de commande sinon **PAF forfaitaire** de 9,50 € HT

Pour toute commande : CONTACTEZ DIRECTEMENT LE TECHNICIEN ACI DE VOTRE SECTEUR

Pauline POCHET : secteur Montreuil, Boulogne, Calais, Dunkerque, la cote Manche, Desvres, St Omer : Tél/Fax: 03 21 87 23 74 - **Port: 06 75 41 29 01**

mail : pauline.pochet@gmail.com

Philippe NOWARA : secteur Lens, St Pol, Arras, Béthune, Hazebrouck, Armentières jusque Cassel, Steenvoorde : Tél/Fax: 03 21 43 59 42 - **Port: 06 60 03 57 18**

mail : philippe.nowara@orange.fr

André PIETRZAK : secteur Saint Amand, Valenciennes, Maubeuge, Avesnes, Cambrai, Orchies : Tél/Fax: 03 27 14 46 06 - **Port: 06 72 04 84 01**

mail : pietrzak.andre@wanadoo.fr

Daniel PLAISANT : région lilloise, Lille Est, Lille sud - **Port: 06 09 08 01 52**

mail : plaisantd@wanadoo.fr

Philippe SCHOTKOSKY : Départements 02-80-60 : **06 85 41 43 04**

mail : p.schotkosky59@gmail.com



Certificat d'agrément NC00273

DERATISATION

Choisir des techniques et des produits adaptés !

La présence de rongeurs sur son exploitation engendre des nuisances diverses et multiples, mais surtout économiques et sanitaires.

Les rongeurs dégradent aussi bien les bâtiments (isolation, électricité, ...) que les aliments, les céréales et les engrais stockés.



**1 rat vu = 20 à 30 rats présents
= 2 000 kg d'aliments consommés et/ou souillés par an.**

Les nuisances sanitaires sont, quant à elles, moins perceptibles mais ont une importance majeure. Le rongeur est un animal qui véhicule un grand nombre de bactéries et de virus directement (par morsures par exemple) ou indirectement (par les excréments ou par les puces). Les maladies véhiculées leptospirose (peste, fièvre aphteuse, brucellose, salmonellose,...) sont transmissibles à l'homme et aux différents animaux présents sur le site infesté.

L'ensemble de ces nuisances nécessite donc une prévention et une lutte permanente contre ces nuisibles :

☞ **La lutte chimique** est de loin la plus répandue et la plus efficace. La lutte par mort lente, à partir d'ingestions d'appâts anticoagulants répétées, est recommandée. Le rongeur meurt dans un délai de deux à quatre jours après la consommation d'appâts. Ceci évite à l'animal méfiant et avisé, de faire la relation entre les appâts et les cadavres. Ces anticoagulants (« SANITOX », « BROFAR »,...) bloquent le phénomène de coagulation sanguine en inhibant la vitamine K. Le seul antidote est alors une administration rapide de **vitamine K1**.

☞ **La lutte physique** ne peut être qu'un complément de la lutte chimique et s'effectue sous forme de piégeage (tapettes, pièges divers, colle glu,...). Quant aux appareils à ultrasons, ils ont une action perturbatrice les premiers jours mais sont inefficaces dans la durée.

☞ **La lutte biologique** s'effectue naturellement par les chats, les chiens, etc... mais elle reste anecdotique.

IPNS

4D SERVICES

Comment procéder ?

- ① Commencez par repérer toute trace de rongeurs sur le site,
- ② Identifier les espèces,
- ③ Choisir des appâts adaptés et homologués,
- ④ Ne pas les placer à proximité des silos,
- ⑤ Protéger les postes d'appâtage,
- ⑥ Rendre inhospitaliers les lieux,
- ⑦ Contrôler les appâts, les renouveler si nécessaire,
- ⑧ Et alterner les produits pour éviter tous les problèmes d'accoutumance.



Mise en place des appâts empoisonnés :

Eviter tout d'abord de toucher les appâts avec les mains (utiliser une petite pelle, des récipients propres et des gants) car les rongeurs ont un odorat très développé. Ils se méfieront d'autant plus s'ils détectent la moindre odeur humaine.

Disposer les appâts aux endroits où les rongeurs se sentent à l'abri des regards et des attaques de leurs ennemis (hommes, chats).

Disposer les postes de raticides-souricides, en nombre plus ou moins important, dans les coins de chaque pièce, de la cave jusqu'au grenier et dans tous les locaux de stockage.

Dans le cas de souris, mettre des postes plus petits et beaucoup plus nombreux sur leurs passages (présence de traces et d'excréments).

Dans le cas de rat noir, mettre les appâts en hauteur, sur les poutres, les faites des murs,...

Exemples de poste d'appâtage : Bouteilles d'eau en plastique sans le goulot, tuyaux PVC, intérieur de parpaings et briques, boîtes d'appâts professionnelles.

Tous ces postes doivent être bien dissimulés car les rongeurs sont curieux, craintifs, et cherchent toujours à s'isoler.

Protection des postes d'appâtages :

Protéger les postes, notamment des intempéries pour les postes extérieurs et des poussières pour les postes intérieurs, par des tuiles renversées, des tuyaux PVC, ou encore des plaques.